

Bulletin d'information sur les pesticides

N°9 – Septembre 2022

Actualités législatives et réglementaires



UE : Controverses sur l'évaluation du glyphosate

L'autorisation européenne de mise sur le marché du glyphosate expirera le 15 décembre 2022. Après une première ré-autorisation obtenue in extremis en 2017 par la Commission grâce au revirement inattendu de l'Allemagne, pour cinq ans au lieu de 15 ans, la [bataille](#) autour de sa ré-autorisation est donc rouverte.

Afin de déterminer si le pesticide doit être ré-autorisé, l'Union européenne a mandaté l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) pour évaluer sa dangerosité pour la santé humaine et l'environnement.

Les études de ces agences auraient dû être publiées cette année, mais elles annonçaient le 10 mai un [retard](#) dans la publication de leur évaluation, avec la finalisation des conclusions de l'EFSA prévue seulement en juillet 2023, en raison du nombre sans précédent des observations reçues par ces agences.

La commissaire à la Santé à la Commission européenne, Stella Kyriakides, s'est dite [profondément préoccupée](#) par le retard de l'évaluation du glyphosate, tout en prenant note du grand intérêt suscité par le processus d'évaluation.

Le rapport d'évaluation de l'EFSA est indispensable pour la ré-autorisation du glyphosate, mais l'autorisation actuelle est automatiquement prolongée jusqu'à la fin du processus d'évaluation, sauf si un risque particulier est identifié, ce qui est antinomique avec toutes les inquiétudes que suscite ce produit controversé.

Notre partenaire PAN-Europe [dénonce](#) la mauvaise gestion du dossier par l'EFSA et condamne l'idée d'une prolongation de l'autorisation en attente de la publication des évaluations. Pour l'association, cette décision de report s'inscrit en totale incohérence avec les nombreuses preuves déjà amenées de la génotoxicité, de la cancérogénicité probable, et des effets négatifs sur l'environnement du glyphosate.

Le comité d'évaluation des risques de l'Echa a rendu son [avis](#) sur les risques associés à la substance le 30 mai 2022, confirmant son évaluation précédente selon laquelle le glyphosate ne peut être classé comme cancérogène - c'est-à-dire comme facteur de cancer chez l'homme - sur la base des preuves disponibles. Cet avis sera examiné par l'EFSA et servira de base à la discussion sur le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate dans l'UE.

Notre partenaire *Health and Environment Alliance* (HEAL), [estime](#) que l'ECHA a rejeté les arguments scientifiques sur le lien entre le glyphosate et le cancer avancés « par des experts indépendants ». Une fois de plus, l'ECHA s'est appuyée unilatéralement sur les études et les arguments de l'industrie. Le 8 juin 2022, l'Alliance publiait un [rapport](#) montrant que les preuves scientifiques prouvant que le glyphosate est cancérigène ont été rejetées dans l'évaluation scientifique de l'Echa.

Notre partenaire Générations futures avait déjà [dénoncé](#) en 2021 un traitement inégal des études de l'industrie agrochimique et de la littérature scientifique dans le rapport d'évaluation pour le renouvellement de l'autorisation du glyphosate (RAR) des quatre Etats membres rapporteurs pour le dossier.

L'association estime également que les nombreuses études produites par des agences reconnues qui confirment les [effets génotoxiques](#) et mutagènes du

glyphosate auraient dû inciter les agences européennes en charge de l'évaluation à ré-évaluer la fiabilité des études fournies par les industriels et demander des études complémentaires. Or l'évaluation de la génotoxicité aurait des conséquences sur celle de la cancérogénicité de la substance.

La Commission française nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et environnement a [critiqué](#) le manque d'harmonisation des procédures de transparence et de prévention des conflits d'intérêts des agences mandatées pour procéder à la réévaluation du glyphosate. Selon ce groupe d'experts, cela pourrait avoir des conséquences sur les conclusions des expertises communautaires.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)